

FORMATION SPECIALISEE DE SITE DES LYCEES ET DU CREPS Réunion du 26 juin 2025

RAPPORT POUR AVIS

Candidature de la Région Hauts-de-France à l'Appel à projets du Fonds National de Prévention (FNP)

Le contexte

La Région a répondu le 29 avril 2025 au nouvel appel à projets ouvert aux employeurs territoriaux et hospitaliers, lancé par le Fonds National de Prévention (FNP), portant sur la prévention des risques professionnels des agents techniques et d'entretien.

Les métiers techniques et d'entretien exposent les agents à des risques professionnels de diverses natures : violences de la part des usagers, risques de chutes, risques chimiques (produits chimiques, agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques), risques physiques, risques liés au bruit, aux vibrations, aux ambiances thermiques, risques psychosociaux, risques biologiques et bactériologiques (sang, souillures), risques routiers...

Compte-tenu de l'importante sinistralité, l'enjeu de prévention dans ces métiers est central. Exerçant généralement des activités physiques, les agents de la filière technique sont particulièrement exposés aux risques et notamment aux troubles musculosquelettiques (TMS). La répétition de mouvements inappropriés de travail, de certaines postures, le port de charges lourdes ou le non-respect des règles de sécurité peuvent déboucher sur des accidents de travail et des pathologies multiples.

Au-delà des TMS, ces métiers combinent une multiplicité de risques (climatiques, chimiques, routiers, bruit, violences...). De plus, les employeurs doivent faire face à un enjeu d'attractivité. Le difficile remplacement des agents suite à un départ ou une absence, renforce la charge de travail des personnels présents.

Le FNP vise à accompagner la réalisation d'un diagnostic approfondi des situations de travail ainsi que la recherche et la mise en œuvre de pistes d'actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Les objectifs de l'appel du projet

Cet appel à projets vise à accompagner les employeurs territoriaux et hospitaliers engagés dans la prévention des risques professionnels de ces métiers, dans le cadre d'un projet structuré portant notamment sur la dimension organisationnelle.

Plus spécifiquement, l'appel à projets ambitionne :

- D'accompagner les employeurs territoriaux et hospitaliers dans la réalisation d'un diagnostic puis dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation d'un plan d'actions portant sur les trois niveaux de prévention ;
- De favoriser l'échange de pratiques et de réflexions entre employeurs ;
- De valoriser les actions de prévention menées par les employeurs auprès de leurs agents ;

- De contribuer à l'élaboration par le FNP d'une recommandation sous la forme de document de référence.

L'esprit du projet porté par la collectivité

La Région travaille depuis des années à la prévention des risques professionnels, à la maîtrise de l'absentéisme et à des actions permettant de diminuer l'usure professionnelle pour le personnel des lycées qui représentent plus de 6000 agents sur les 9 500 que compte la collectivité.

La collectivité souhaite rejoindre le projet soutenu par le FNP pour renforcer son plan d'action TOUS APTES visant à prévenir l'usure professionnelle. La Direction des Ressources Humaines y voit une opportunité de bénéficier d'un appui méthodologique, de partager des expériences avec d'autres employeurs et de valoriser ses propres initiatives.

Dans les lycées, où la diversité des situations rend difficile une vision d'ensemble, le projet permettrait de mener des expérimentations ciblées sur de petites équipes. L'objectif est d'améliorer durablement les conditions de travail des agents, notamment en renforçant la prévention des risques professionnels et en réduisant l'absentéisme. Concrètement, il s'agit de développer une culture de prévention, d'accompagner les personnels exposés, de structurer l'analyse du travail, d'améliorer le dialogue social, et de mettre en place des outils de suivi. Les effets attendus incluent une baisse de l'absentéisme, une meilleure anticipation des risques et une amélioration du bien-être et de l'engagement des agents.

La collectivité souhaite s'inscrire dans le projet soutenu par le FNP pour plusieurs raisons :

- Donner un élan à la mise en œuvre du plan d'action TOUS APTES qui vise à prévenir l'usure professionnelle et maintenir les agents dans l'emploi
- Bénéficier d'un appui méthodologique, d'éléments de comparaison et d'échanges via le travail partenarial avec les autres employeurs de l'appel à projet.
- Apporter des retours d'expérience aux autres employeurs sur les actions que la Région a pu mettre en place à grande échelle.

Au sein des lycées, la fonction d'entretien et d'hygiène est prépondérante et nécessite une focale de travail particulière. La difficulté d'un employeur telle qu'une Région réside dans la diversité des situations de travail et des unités de travail. Il est difficile avec 269 établissements d'enseignement de disposer d'une vision à la fois précise et actualisée des enjeux de prévention et des conditions de travail des agents.

Le projet du FNP serait l'occasion de travailler avec des équipes de taille restreinte dans différents lycées. La Région souhaite pouvoir déployer des études ciblées dans une logique d'expérimentation : conduire plusieurs actions simultanément et observer les effets sur la santé au travail avant d'envisager une généralisation de ces actions.

Le projet vise à améliorer durablement les conditions de travail des agents exerçant dans les lycées publics de la Région Hauts-de-France, en renforçant la prévention des risques professionnels et en agissant prioritairement sur les facteurs d'absentéisme. Les objectifs stratégiques sont d'une part de développer une culture partagée de la prévention au sein des établissements, et d'autre part de mieux accompagner les personnels exposés aux risques physiques et psychosociaux.

Sur le plan opérationnel, il s'agit de déployer des actions de sensibilisation et de formation, de structurer des démarches d'analyse des situations de travail, d'améliorer la qualité du dialogue social local, et de mettre en place des outils de suivi permettant d'identifier les signaux faibles.

Les résultats attendus portent sur une diminution de l'absentéisme pour raison de santé, une meilleure anticipation des risques émergents, ainsi qu'une amélioration tangible du bien-être et de l'engagement professionnel des agents.

Les actions préfigurées en lien avec le projet TOUS APTES

Les actions proposées par la collectivité dans le cadre de l'appel à projets sont issues de plan d'actions TOUS APTES :

- Réaliser une expérimentation via un partenariat scientifique sur l'évolution des rythmes de travail sans intensification du travail et l'optimisation des périodes de récupération des agents des lycées.
- Garantir l'achat de matériel pour prévenir l'usure professionnelle (poids des mobiliers, ergonomie des ustensiles, matériel de manutention, aménagements spécifiques...) en associant les agents au regard de leurs besoins et de leurs utilisations.
- Développer l'intégration des pratiques de prévention des agents en matière de prévention des TMS.

Si une issue favorable est donnée à la candidature de la Région, il sera également possible d'engager des études ergonomiques des postes de travail pour prévenir les risques d'accidents du travail dans différents établissements.

L'accompagnement financier du FNP

Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement financier plafonné à 500 000€ par employeur composé :

- D'une part fixe de 100 000€ par employeur
- D'un forfait de 2 500€ par agent affilié à la CNRACL effectivement bénéficiaire de la démarche.

Cet accompagnement financier est destiné à la prise en charge des frais engagés par l'employeur et le collectif de travail : temps passé en interne à la conduite du projet, frais liés au déploiement des actions de prévention (prestations, formations ...), frais liés aux déplacements.

Dans le cadre de la candidature déposée par la Région, les conditions de financement permettent de solliciter le montant maximal prévu.

L'accompagnement externe

Dans le cadre de l'appel à projets, le FNP missionnera un prestataire pour accompagner les collectivités et établissements retenus pour la phase de réalisation du diagnostic et d'analyse approfondie des situations de travail, et pour la phase d'élaboration du plan d'actions. Cet accompagnement par le prestataire est obligatoire pour tout employeur retenu lors de cet appel à projets.

Les coûts afférents à cet accompagnement sont pris en charge par le FNP.

Le calendrier :

- Notification de sélection : fin 2025
- Lancement effectif des travaux de l'appel à projets : janvier/février 2026
- Fin de l'appel à projets : décembre 2028